

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 16 (2000)

Artikel: Éléments d'une histoire de la lutte pour l'égalité sociale devant l'école en Suisse romande entre 1924 et 1961
Autor: Magnin, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-520315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉLÉMENTS D'UNE HISTOIRE DE LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ SOCIALE DEVANT L'ÉCOLE EN SUISSE ROMANDE ENTRE 1924 ET 1961¹

A propos du rapport sur « l'école unique » présenté au congrès de 1924 de la Société pédagogique de la Suisse romande et des débats et décisions du parlement genevois concernant « l'école unique » ou « moyenne » et l'égalité d'accès à l'instruction, entre 1927 et 1961

Charles Magnin

Le débat sur l'égalité sociale devant l'instruction tel qu'il apparaît dans les sources examinées ci-dessous tourne très largement autour des trois enjeux suivants: la nature de l'intelligence, la question de l'élite (sa nature, son rôle, sa composition), la question des professions libérales et de l'accès à celles-ci.

Cet article entend montrer les permanences et les changements observables sur ces différents points entre 1924 et 1961. Il traite tout d'abord du rapport sur « l'école unique »² (ci-après l'école unique) que Marcel Chantrens, instituteur à Territet, présenta, en juillet 1924, au 21^e congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande (ci-après SPR), à Genève, et du compte-rendu que Robert Dottrens, qui n'était alors « que » directeur d'écoles, donna en août 1924 dans *L'Éducateur*, l'organe de presse des instituteurs romands, de la présentation de ce rapport par son auteur. L'étude se poursuit à travers l'examen des débats et décisions du parlement genevois concernant ce type d'école et plus généralement l'égalité d'accès à l'instruction, cela entre 1927 et 1961³.

1 Sur le fond, je reprends ici l'argument de la communication que j'ai présentée au colloque sous le titre *L'« école unique » au tribunal de la Société pédagogique romande (en 1924) et du Grand Conseil genevois (de 1927 à 1950)*, non sans l'étoffer. Je tiens à remercier Charles Heimberg de sa retranscription de mon intervention car le texte qu'il m'en a fourni a été très utile à la rédaction de cet article.

2 Chercher à instaurer « l'école unique » c'était, dans l'esprit de ses promoteurs, vouloir faire en sorte que le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ne commence qu'au terme de l'école primaire et qu'il soit gratuit. En effet, à leurs yeux, tant qu'un dernier degré de l'école primaire gratuite existait parallèlement à un premier degré du Collège payant, la tentation était trop grande pour les parents des classes populaires de faire suivre à leur progéniture l'enseignement gratuit plutôt que le payant, ce qui faisait que trop d'enfants poursuivaient leurs études à l'école primaire au lieu d'avoir une chance de se mesurer à l'enseignement secondaire. Selon les partisans de l'école unique, c'était là une des explications de la sous-représentation des classes populaires au sein de l'élite.

3 Pour une étude plus détaillée de cette problématique, voir: Charles Magnin, *Le parlement genevois et l'égalité d'accès à l'instruction (1885-1950)*. Thèse de doctorat. Université de Genève, Faculté des lettres, 1997 (à paraître 2000).

Le plaidoyer de Chantrens pour l'élite et pour l'égalité sociale devant l'école

De la SPR qui, pour l'essentiel, fédérait les associations professionnelles cantonales d'enseignant-e-s primaires de Suisse romande, on dira seulement ici qu'elle est née en 1864 et morte en 1998 (par fusion), qu'elle réunissait son congrès tous les quatre ans, celui-ci ayant systématiquement pour ordre du jour deux questions à débattre. Celles-ci, avant d'être traitées par les congressistes, faisaient l'objet de discussions au sein des différentes sociétés pédagogiques cantonales, des discussions débouchant sur un rapport et une prise de position transmis au rédacteur du rapport de synthèse qui serait présenté au congrès pour lancer le débat. En 1924, à Genève, la première question ainsi mise à l'étude était l'«Adaptation de l'Ecole active à l'Ecole primaire» et la seconde «L'Ecole unique». C'est sur le rapport général présenté au sujet de cette dernière question que l'on s'arrêtera tout d'abord, rapport dû à la plume alerte de Marcel Chantrens.

Pour lui, l'intelligence est un don de la nature. Etre intelligent c'est avoir été gratifié d'un tel don. Mais dans la vision de l'instituteur vaudois, l'intelligence est également dotée d'autres caractéristiques. Elle ne se trouve dans la nature qu'en quantités limitées et Dame Nature n'a assurément pas de quoi en distribuer à profusion. Elle en a même si peu à disposition que Chantrens lui trouve en l'occurrence des airs de marâtre. Seule une minorité peut en profiter, qui est trop restreinte à son goût. Il n'hésite cependant pas à l'ériger en élite :

« Sous le rapport des dons de l'esprit, la nature s'est montrée une marâtre envers plus d'enfants qu'il n'eût été désirable... C'est dans cette certitude que Renan a pu dire que « l'élévation intellectuelle sera toujours le fait d'un petit nombre ». Et c'est dans ce même sentiment que nous proposons de réserver l'école secondaire à cette minorité d'élèves dont les mérites sont véritablement transcendants. » (souligné par l'auteur)⁴

Cette élite, notre rapporteur en fait une aristocratie de l'esprit. On le mesure à la lecture de ses considérations sur le public d'élèves qu'il juge seuls véritablement dignes de fréquenter l'enseignement secondaire. Après avoir rappelé que « l'école secondaire prépare uniquement aux études universitaires », il indique en quoi devrait consister « son épuration » :

« Mais pour qu'elle puisse remplir cette tâche avec succès, il ne suffit pas seulement qu'elle soit expurgée de ces deux groupes parasites, les amateurs de culture générale et les aspirants aux carrières professionnelles. Il faut, cette école secondaire, qu'elle n'ouvre ses portes qu'à ceux-là seulement des candidats aux carrières libérales qui sont bien réellement capables de profiter de son enseignement, car cet enseignement est de ceux qui ne sauraient être vulgarisés. Il est d'essence aristocratique, en ce sens que les spéculations philosophiques et métaphysiques ne convien-

4 Marcel Chantrens, L'Ecole unique. In *XXI^e Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande à Genève les 11, 12 et 13 juillet 1924*. Genève, Imprimerie et lithographie « Sonor », 1924, p. 131.

nent qu'aux intelligences supérieures que l'on ne rencontre pas aussi communément qu'on serait tenté de le croire.»⁵

Mais cet élitisme n'exclut nullement la contestation par Chantrens de la composition sociale de l'élite, une contestation qui est perceptible en cela du moins qu'il n'hésite pas à déclarer que le Collège accueille des élèves qui n'ont rien à y faire et qui ne s'y trouvent qu'en raison de l'aisance de leurs parents. Cette aisance, Chantrens la voit comme la cause des «*forceries*» qu'il stigmatise ci-dessous, en faisant peut-être allusion par là au «*bachotage*» organisé par des répétiteurs introduisant le savoir comme au forceps dans la tête d'élèves rétifs :

« Dans ma deuxième constatation sur l'inégalité des enfants devant l'instruction secondaire, j'ai conclu tout d'abord :

Qu'il fallait rechercher une des causes de cette injustice dans l'existence de certaines classes secondaires préparatoires payantes où l'on forme artificiellement, – outre un certain nombre de bons élèves, – des candidats à l'école secondaire notoirement insuffisants mais privilégiés de la naissance ou de la fortune, et qu'il convenait par conséquent de supprimer ces «forceries» [...]»⁶

Chantrens est d'autant plus résolu à se montrer sélectif dans l'accès à l'enseignement secondaire que, à l'instar de nombre de ses contemporains, il juge pléthorique l'effectif des professions libérales dont ces études sont la première antichambre. C'est ainsi qu'après avoir exprimé son désir de voir s'exercer à l'entrée de l'école secondaire une sélection plus draconienne, Chantrens explicite tout le bien qu'il en attend pour les professions libérales. L'élévation encore plus grande du niveau de formation de l'élite qu'il en escompte lui apparaît aussi comme un antidote à la sorte d'apocalypse que promet, à ses yeux, la surabondance de gens trop bien formés :

« Notre état-major scientifique et littéraire y gagnera encore en qualité, si possible, soit dit sans intention de ravalier sa réputation actuelle... Et s'il y perd en quantité, ce sera tant mieux, puisque les carrières libérales sont aujourd'hui encombrées, que notre monde souffre de pléthore intellectuelle dont il mourra assurément si d'énergiques mesures préventives n'y mettent bon ordre.»⁷

Ce qui est intéressant ici, c'est que la force avec laquelle Chantrens vit la crainte que l'école produise un nombre excessif de personnes très qualifiées ne le détourne pas, comme c'était si souvent le cas, de vouloir modifier la composition sociale des élites au profit des classes populaires. Au contraire.

Du Bourdieu avant la lettre ?

Comme on pourra s'en apercevoir dans la suite de cet article, la plupart des propos de Chantrens qui précèdent se retrouvent dans les débats du parlement genevois de la période 1927 à 1950. Une chose cependant, dans les

5 *Ibid.*, pp. 130-131.

6 Robert Dottrens, XXI^e Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande à Genève les 11, 12 et 13 juillet 1924. Compte rendu. *L'Éducateur*, 1924, LX^{me} année, n^{os} 18 et 19, 275.

7 Marcel Chantrens, *op. cit.*, p. 131.

considérations sur l'école unique de notre rapporteur, est complètement absente des discussions du législatif du bout du lac. Il s'agit du propos «sociologique», digne de Bourdieu ou presque, contenu dans le tableau reproduit ci-dessous ainsi que dans le commentaire et la note infrapaginale qui y sont associés⁸:

4. — TABLEAU DONNANT LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES SECONDAIRES SUIVANT LA PROFESSION DE LEURS PARENTS

N° de classe	Profession des parents	Nombre total d'élèves second. vaud. en 1920	Proport.	Nombre d'élèves du Coll. et de l'Ecole sec. de Neuch. en 1923	Proport.
1	Ouvriers et artisans . . .	659	15 %	37	12 %
2	Empl. de comm. et bureau	415	10 %	35	11 %
3	» et fonctionnaires .	164	4 %	33	10 %
4	» de l'adm. fédérale.	384	9 %	34	11 %
5	Instituteurs, prof., past..	388	9 %	37	11 %
6	Autres prof. libérales . .	489	11 %	46	14 %
7	Nég., industr., banquiers	1150	27 %	69	21 %
8	Agriculteurs, viticulteurs	405	10 %	17	5 %
9	Sans profession	96	2 %	7	2 %
10	Rentiers	42	1 %	4	1 %
11	Etrangers	89	2 %	8	2 %

En guise de commentaire de ce tableau⁹ Chantrens écrit :

« Certes, il ressort de cet examen que toutes les couches de la population sont représentées à l'école secondaire, et, à ce titre, elle est démocratique à un degré plus élevé peut-être qu'en aucun autre pays. Mais on ne saurait prétendre que les enfants des groupes Nos 1, 6, 7 et 8, par exemple, y figurent au prorata de nos populations d'ouvriers-artisans, de médecins-avocats-magistrats, de négociants-industriels-banquiers et d'agriculteurs-viticulteurs.»¹⁰

8 Nous n'avons pas cherché à confronter la prise de position statistique de Chantrens avec l'historiographie traitant de la diffusion de ce type de considérations. Ce serait particulièrement intéressant pour l'histoire de la notion de «démocratisation des études» en Suisse romande et pour celle de la mise en œuvre de ce principe.

9 *Ibid.*, p. 142.

10 *Ibid.*, p. 142.

Ce dernier couple de mots comporte un renvoi à une note infrapaginale 1 où, partant de données statistiques fédérales, le rapporteur quantifie les déséquilibres antidémocratiques qu'il déplore :

« D'après le recensement fédéral de 1920, le canton de Vaud, par exemple, compte une population d'environ 150000 ouvriers, artisans et personnes en dépendant, soit le 50% du nombre total des habitants (15% à l'école secondaire); 8000 âmes de la catégorie « professions libérales », soit le 2½% (11%); 50000 négociants, industriels, banquiers, soit le 15% (21%); 90000 agriculteurs-viticulteurs, soit le 28% (10%). »¹¹

On ne discutera pas ici, car cela nous entraînerait trop loin, la conception de l'égalité des chances et le calcul de celle-ci que ces chiffres laissent supposer. On soulignera en revanche les considérations que ces données inspirent à Chantrens notamment quant à ce que serait, au plan scolaire, une situation véritablement démocratique :

« Nous savons bien qu'on pourrait nous faire remarquer que les enfants de chaque classe vont à l'école qui répond le mieux à leurs besoins futurs, et qu'il est logique par conséquent qu'il y ait à l'école secondaire proportionnellement davantage de fils de banquiers que de fils d'ouvriers. Nous n'y contredisons pas... en principe. Mais nous ferons remarquer à notre tour qu'il y a proportionnellement autant de capacités chez les uns que chez les autres, que les enfants de toutes conditions ont le droit de s'élever dans la hiérarchie sociale et que logiquement par conséquent, on devrait trouver à l'école secondaire proportionnellement autant de fils d'ouvriers que de fils de banquiers. »¹²

Cette citation comporte une autre note infrapaginale de Chantrens qui est associée aux mots « hiérarchie sociale ». Cette note consiste tout entière en une citation d'un extrait de presse, signé A. F., paru dans la *Tribune de Lausanne* en date du 17 juillet 1921. A travers elle, on perçoit d'une autre façon la conception que le rapporteur de la SPR se fait de ce qui est démocratique en matière d'éducation, socialement et politiquement parlant. En même temps, par son degré de généralité, ce genre de propos est très éloigné de la radicalité potentielle des considérations statistiques de Chantrens mises en exergue ci-dessus. Ici il rentre dans le rang et exprime l'exigence la plus commune en matière d'égalité d'accès à l'instruction, une exigence qui se résume à un principe qui n'implique rien quant à une mesure de l'écart séparant de la réalisation de ce principe :

« La diversité des conditions de fortune est un fait inévitable ; mais ce que la démocratie présente s'efforce de faire, c'est d'empêcher que la richesse ou la pauvreté reste le sort définitif et inévitable de tout homme et de sa lignée. Autrement dit, elle vise à faciliter le passage d'une classe à une autre ; elle doit tendre, non pas à niveler mais à laisser les hommes se placer aussi aisément que possible dans la condition où leurs capacités les situent, où ils peuvent

11 *Ibid.*, pp. 142-143.

12 *Ibid.*, p. 143.

rendre le maximum de services à la communauté, tout en servant leurs propres intérêts.»¹³

Comme il était de tradition dans les rapports soumis aux congrès de la SPR, celui de Chantrens se termine par la formulation d'un certain nombre de thèses sur lesquelles les congressistes seraient appelés à voter après les avoir éventuellement amendées. Sans entrer dans l'analyse des textes qui seront adoptés en fin de compte par le congrès ni dans celle des discussions qui auront lieu à ce propos, on indiquera seulement ici ce que Chantrens propose dans ses *Conclusions*, qui consistent en six thèses dont quatre (les points II à VI ci-dessous) montrent bien comment se combinent dans son esprit, comme du reste dans celui des congressistes, l'image d'une société et d'une instruction publique nettement hiérarchisées et l'exigence de modifier la composition de l'élite scolaire pour changer celle de l'élite tout court :

I. – La prospérité générale d'un pays dépend de la valeur de ses élites professionnelle et intellectuelle.

II. – L'organisation scolaire comprend :

1° l'école primaire, destinée à l'ensemble des enfants ;

2° l'école primaire supérieure et les écoles spéciales, destinées à l'élite professionnelle ;

3° l'école secondaire et les établissements d'instruction supérieure, destinés à l'élite intellectuelle.

III. – L'école primaire élémentaire (degré inférieur et intermédiaire) est l'école fondamentale unique. Son organisation, ses programmes et ses méthodes doivent être assez parfaits pour permettre la suppression des classes secondaires faisant double emploi avec les classes primaires correspondantes. Dans toutes les localités où la chose est possible, les élèves seront répartis en trois catégories selon le degré de leur développement intellectuel et de leurs connaissances :

A. Elèves ordinaires à scolarité normale ;

B. Elèves retardés¹⁴ ;

C. Elèves anormaux.

(Conclusion semblable, à quelques détails près, à celle adoptée au Congrès de Neuchâtel en 1920)

IV. – L'école primaire supérieure a pour double fonction de préparer aux études professionnelles (études pédagogiques exceptées) et de donner un complément de culture aux élèves qui ne se destinent ni aux études professionnelles ni aux études supérieures.

Elle admet sans examen les élèves ayant achevé, avec une moyenne suffisante de français et d'arithmétique, le programme de 1^{re} année du degré supérieur de l'Ecole primaire populaire.

13 *Ibid.*, p. 143.

14 Cette expression ne doit pas être confondue avec la notion d'enfant anormal. « *Retardé* » renvoie ici simplement à un élève qui a une ou plusieurs années de retard par rapport au degré scolaire dans lequel il devrait théoriquement se trouver étant donné son âge.

Le certificat de fin d'étude qu'elle délivre donne seul accès, et sans examen, aux écoles professionnelles.

V. – L'école secondaire a pour unique fonction de préparer aux études supérieures.

Elle admet sans examen les élèves ayant achevé, avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire populaire.

En vue de sa démocratisation, il est désirable :

1° qu'elle soit gratuite pour tous ;

2° qu'elle accorde des subsides aux élèves nécessiteux ;

3° que l'importance des bourses d'études accordées aux étudiants nécessiteux de l'Université soit sensiblement augmentée.

VI. – Dans l'intérêt général de l'enseignement, il est désirable :

1° que les candidats à l'enseignement primaire reçoivent une culture générale secondaire complète, baccalauréat inclus ;

2° que les candidats à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire reçoivent en commun à l'Université des cours théoriques et pratiques de pédagogie.»¹⁵

Notons, pour conclure sur ce rapport, que les thèses adoptées en congrès de la SPR n'avaient bien sûr aucune valeur contraignante pour les différents pouvoirs politiques cantonaux mais qu'elles leur fournissaient des indications précieuses sur la diversité des opinions régnant parmi les enseignants de Suisse romande concernant telle ou telle question politico-pédagogique d'actualité.

Grand Conseil genevois 1927: des laudateurs socialistes de l'égalité sociale devant l'école mais aussi de l'élite

On approchera le contenu des débats parlementaires genevois de 1927-1928 concernant l'école unique, d'une part, à travers le rapport qu'André Oltramare, premier chef socialiste du Département de l'instruction publique (ci-après DIP), communiqua aux députés, au début juillet 1927, pour obtenir la création de ce type d'institution scolaire et, d'autre part, à travers la réplique que les parlementaires lui donnèrent, toutes interventions consignées dans une publication officielle, le *Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et Canton de Genève* (ci-après MGC).

On peut remarquer une première concordance de vue entre le rapport d'Oltramare et celui de Chantrens. Elle porte sur leur conception ou leur «représentation» respective de l'intelligence. Comme on peut l'entendre ci-dessous, pour le chef du DIP genevois aussi bien, celle-ci est un don de la nature que certains reçoivent et d'autres pas, ce qui fait qu'il y a des élites qu'il s'agit cependant de recruter démocratiquement :

« La formation de l'élite par une exacte sélection des mieux doués est la base naturelle de toute démocratie.»¹⁶

15 Marcel Chantrens, *op. cit.*, pp. 164-166.

16 MGC, 1927, *Annexes*, p. 357.

Dans l'esprit du chef du DIP, l'exigence d'instaurer l'école unique est très directement et très logiquement fille de sa quête d'une exactitude toute scientifique dans le repérage des enfants doués, de *tous* les enfants doués, indépendamment de toute origine sociale. Pour Oltramare, l'école unique c'est avant tout cela: un mode de détection scientifique des heureux récipiendaires sur lesquels l'intelligence est comme tombée du ciel, au gré de sa distribution aléatoire, «a-sociologique» en tout cas, par Dame Nature, ce qui signifie aussi que l'origine sociale de quelqu'un ne plaide automatiquement ni pour le fait qu'il a reçu le don de l'intelligence ni pour le fait qu'il n'en a pas été gratifié. D'où l'idée que pour savoir qui a reçu ce don et qui non, qui sera de l'élite et qui pas, force est de confronter tous les enfants à l'enseignement secondaire. Et cela, selon Oltramare, seule l'instauration de l'école unique comme école gratuite consécutive à l'école primaire (en lieu et place du système existant, dans lequel le premier degré du Collège, payant, commençait parallèlement au dernier degré de l'école primaire, gratuit) pourra le permettre :

«Il importe avant tout d'éviter que des difficultés d'ordre matériel écartent certains enfants des écoles où ils pourraient recevoir l'instruction la plus appropriée à leurs aptitudes. Genève a fait plusieurs efforts pour faire tomber les barrières qui interdisent des études supérieures aux élèves les plus méritants de condition modeste. Il s'agit aujourd'hui de parfaire cette œuvre en créant chez nous l'école unique. Pour cela il suffit de faire commencer uniformément les véritables études secondaires au moment où cesse l'obligation scolaire. Il faut en outre que le choix des élèves qui sont jugés capables de poursuivre avec profit les études générales ou professionnelles soit fait simultanément.»¹⁷

De fait, ce système revient à ce que ce ne soient plus d'abord les familles qui décident du parcours scolaire de leurs enfants, mais bien l'école elle-même, Par là, comme on l'apprend ailleurs dans ces débats, Oltramare n'entend pas que l'école se substitue aux parents qui gèrent bien le potentiel de formation de leurs enfants, mais à ceux qui le font sans prendre véritablement la mesure des possibilités de leur progéniture.

Des socialistes révoltés par le type de malthusianisme prôné par la droite en matière d'accès aux professions libérales

Les principaux arguments avancés alors par la droite du Grand Conseil pour refuser la réforme proposée par le chef socialiste du DIP sont : 1° qu'une telle réforme coûterait trop cher à l'Etat et donc aux contribuables ; 2° qu'elle aurait pour tout résultat d'augmenter encore le nombre des personnes qui pourront arguer de leurs études pour prétendre que la société leur doit en somme de pouvoir exercer une profession libérale, lors même que toutes ces professions, martèle la droite, ont déjà des effectifs pléthoriques. C'est bien là le principal argument invoqué par les adversaires du changement. Ils ne cessent de redouter, en des termes plus explicites et plus violents

17 *Ibid.*, pp. 356-357.

que Chantrens, l'avènement d'un prolétariat intellectuel bientôt révolutionnaire car exclu d'un marché du travail qu'ils bornent aux frontières cantonales. Député du parti indépendant (catholique), Jules-Edouard Gottret l'exprime en ces termes :

« L'idée de M. Oltramare est évidemment de rendre plus facile l'instruction et de la répandre à foison dans toutes les classes de la société. Nous approuvons pleinement cela, mais est-il bien nécessaire de polariser chaque année quantité de jeunes gens vers des carrières libérales qui ne nourrissent plus leur homme ? Nous avons déjà à l'Université une foule beaucoup trop grande d'étudiants en droit et en médecine, qui plus tard seront trop souvent des avocats sans causes ou des médecins sans malades ; nous aurons ainsi un prolétariat intellectuel qui n'existerait pas pour le bien de la cité. Il est évident que Genève ne travaille pas pour l'exportation comme de grands pays voisins qui ont des colonies où ils peuvent envoyer le surcroît de leur population en même temps que l'excédent de leurs diplômés. Chez nous, en Suisse, il ne s'agit pas de cela. Le Genevois s'expatrie difficilement, M. Oltramare le sait comme moi. Il est bien rare qu'un médecin ou un avocat genevois aille se fixer dans un canton romand ou en Suisse allemande. »¹⁸

Le député Alphonse Ballansat, de l'Union de défense économique, un parti situé à droite de la droite, ne dit pas autre chose :

« [...] je crois que nous commettons une nouvelle erreur sociale en voulant pousser tous les élèves, y compris ceux qui ne sont pas capables. Et alors, le résultat pour notre jeunesse, c'est que nous allons l'engager de plus en plus à faire des études supérieures, nous allons en faire des jeunes gens qui seront des déclassés parce que vous le savez, les professions libérales sont encombrées aujourd'hui, y compris les banques et, par conséquent, je ne sais pas si c'est un immense service que nous rendons à ces élèves en leur laissant croire qu'après les années d'études, ils trouveront une situation avantageuse. Je crois qu'il y a même là – et c'est au fond un point très important qui doit attirer notre attention – un danger énorme pour notre cité en particulier. Nous savons tous que ces professions libérales et en particulier celles des avocats et des médecins sont maintenant encombrées, surchargées. Est-ce bien le moment de chercher, par une modification de nos lois scolaires, à augmenter encore les difficultés qui attendent forcément la jeunesse ? Il faut être dans la vie pratique de tous les jours pour s'en rendre compte, et l'on peut malheureusement citer de nombreux exemples de jeunes gens qui ont fait toutes leurs études, qui ont obtenu leur baccalauréat et qui viennent s'offrir pour 200 fr. par mois dans des maisons de commerce ou dans des banques. Évidemment, ils ne trouvent rien ! Croyez-vous qu'ainsi vous ne faites

18 MGC, 1927, p. 665.

pas justement, pour plus tard, des malheureux qui seront les révolutionnaires de demain parce que la société ne leur aura pas assuré le pain qu'ils attendaient et qu'on leur a promis sur les bancs universitaires? Pour ma part, je crois qu'il y a là un côté de la question que nous devrions examiner avec beaucoup d'attention.»¹⁹

Ce genre d'arguments scandalisera Oltramare, qui le fera savoir en des termes qui frappent par le moralisme tout chrétien dont il sont empreints. Pour contenues qu'elles soient, la violence du dépit et la force de l'indignation percent néanmoins sous ces propos qui redisent également l'objectif qu'il poursuit à travers la création de l'école unique :

«Remarquez qu'en supprimant l'écolage de la première année [de l'enseignement secondaire obligatoire], on ne retire aucun avantage à ceux qui bénéficient actuellement de certains privilèges; je vous avoue que je suis épouvanté de voir cette vague d'opposition qui se soulève simplement parce qu'une catégorie de personnes qui n'avaient jusqu'à présent tiré aucun profit des sacrifices consentis par l'Etat pour l'enseignement secondaire, pourront en obtenir quelque avantage par la suite. Ce que je vais dire est très désagréable; j'ai pensé, en écoutant le début de cette discussion, à une anecdote que j'ai lue tout dernièrement dans un journal. On y décrivait un beau dîner d'un club de gourmets; les convives avaient mangé énormément; ils n'en pouvaient plus, lorsque, après le dîner, ils virent s'approcher un certain nombre de miséreux demandant les restes du festin; alors, en riant aux éclats, ils jetèrent la desserte de la table dans une pièce d'eau voisine. A Genève, aucun privilège ne serait supprimé, mais un plus grand nombre de jeunes gens pourraient bénéficier de l'instruction non seulement parce qu'ils le méritent à cause de leur passé scolaire, mais aussi parce qu'ils prouvent que leur intelligence vaut d'être cultivée; leur situation de fortune ne doit plus entrer en ligne de compte.»²⁰

Au demeurant, le chef du DIP ne prête absolument pas l'oreille à ceux qui redoutent et dénoncent le chômage et bientôt la révolution qui pourraient naître d'une population trop bien formée mais qui ne trouverait pas à s'employer. La faiblesse ou la naïveté du propos d'Oltramare sur ce point est insigne. Il croit, sans nulle feinte, à un possible ajustement de l'offre et de la demande de travail dans le domaine des professions libérales. Il y croit tout en mentionnant une mesure possible pour contrecarrer les engorgements que certains déplorent. C'est encore une fois la même que celle invoquée par Chantrens quatre ou cinq ans auparavant : une sévérité draconienne dans l'admission aux premiers degrés du Collège, doublée, comme le rapporteur de la SPR y avait lui-même insisté naguère, du bannissement de toutes complaisances à l'endroit des enfants de milieu aisé qui fréquentent le Collège sans en avoir véritablement les moyens intellectuels. Pour Oltramare, sans

19 *Ibid.*, p. 668.

20 *Ibid.*, p. 678.

ces riches incapables, il n'y aurait visiblement pas de trop-plein de candidats à l'exercice des professions libérales :

« On a dit : il ne faut pas augmenter le nombre de jeunes gens qui arrivent aux études supérieures parce que cela créera beaucoup de déclassés. Mais est-ce que l'encombrement des professions provient du fait que l'Etat fait entrer dans les écoles secondaires un certain nombre de jeunes gens très capables qui n'auraient pas été admis sans effort de la collectivité à prendre place à la table où sont les autres pour pouvoir être instruits comme les autres ? Là n'est pas la cause du mal. S'il y a surnombre dans les professions libérales, c'est que la sévérité dans les enseignements secondaires et supérieurs n'est pas encore suffisante et que le tri des aptitudes et des capacités n'est pas assez serré. Lorsque les élèves qui sont favorisés de toute manière par les leçons particulières qu'ils reçoivent, par l'aide qu'ils peuvent trouver dans leur famille, ne pourront plus se représenter indéfiniment aux examens qu'ils ont manqués, vous aurez moins d'avocats incapables et de médecins qui ne peuvent pas soigner leurs malades avec succès. Mais il ne faut pas que ceux qui sont dénués d'argent mais sont les plus capables de faire des études et d'être ensuite utiles à la collectivité ne puissent pas entrer en concurrence avec les privilégiés qui ont toujours eu tous les atouts dans la main. (Bravos et applaudissements à l'extrême-gauche.)

C'est une question sociale de première importance.»²¹

Sur ce même enjeu, le député socialiste Charles Burklin argumentera en opérant un retour sur le passé avant de conclure par l'invocation très ferme d'un principe politique et social assurément inacceptable pour le prétendu réalisme économique de ses adversaires :

« Je ne sais pas si j'ai bien compris mon collègue Ballansat, mais il a eu l'air de dire que si l'on arrivait à trop instruire nos jeunes gens, et que peut-être à un moment donné la société ne leur donne pas, au point de vue économique, des garanties suffisantes, on créerait ensuite des révolutionnaires. Je ne crois pas que M. Ballansat ait voulu dire qu'il était utile de ne pas continuer à développer l'instruction publique, soit de laisser les jeunes gens dans l'ignorance, de façon à assurer la tranquillité dans notre canton. Je sais qu'il fut un moment, si l'on relit l'histoire, où ceux qui étaient au pouvoir n'avaient aucun intérêt à laisser la généralité des gens s'instruire parce qu'ils craignaient justement, par la suite de cette instruction qui irait en se développant à profusion, que peut-être certains privilèges puissent être attaqués.

J'estime, malgré les inconvénients d'une instruction très développée, que pour le bon renom de notre cité, de notre canton, de notre pays et de tous les pays où l'instruction publique est considérée, il est préférable de la mettre à disposition de ceux qui ont les capaci-

21 *Ibid.*, pp. 678-679.

tés voulues, en faisant cette sélection, non pas comme elle se fait actuellement, pour des motifs d'ordre purement économique des parents, mais simplement en raison des capacités des élèves.»²²

En 1928, dans un parlement dominé par la droite, par une droite aux convictions plus hyper-libérales et anti-étatistes que jamais, le projet d'Oltramare sera tout simplement balayé. Il refera surface en 1946, par l'entremise d'Albert Dupont-Willemin, député et avocat socialiste qui ne cache alors nullement qu'en présentant un nouveau projet d'«école moyenne» (ci-après école moyenne), en lieu et place de l'école unique de naguère, il ne se veut que le porte-parole d'André Oltramare. Devenu professeur de latin à l'Université de Genève, ce dernier n'est plus éligible au Grand Conseil en vertu d'une loi sur les incompatibilités datant de 1902. Il reste néanmoins le fer de lance des socialistes dans le champ éducatif et il n'a pas renoncé à l'idée de faire triompher ses idéaux de naguère. L'année suivante, pourtant, la mort l'emportera et ce sera donc sans ses précieux conseils que les socialistes, et plus particulièrement Dupont-Willemin, livreront les batailles qu'on va voir.

Un nouvel assaut socialiste qui, cette fois, ne restera pas sans effets

En ce lendemain de Deuxième Guerre mondiale, la différence de terminologie existant entre l'école unique chère à l'ancien chef socialiste du DIP et l'école moyenne prônée maintenant par Dupont-Willemin n'implique pas de changements majeurs de la vision, ni de la visée, qui anime les socialistes. On le mesure bien en entendant les arguments mobilisés dans ce but, qui restent si proches, dans le fond de leur inspiration, de ceux invoqués dans les années vingt. Quelque deux décennies plus tard, dans la bouche de Dupont-Willemin, on retrouve et la conception de l'intelligence chère à Chantrens et à Oltramare et leur certitude que le bon fonctionnement de la société exige la présence à sa tête d'une élite. On y retrouve aussi la dénonciation virulente de la composition de cette élite au point de vue social, ou sociologique, la dénonciation autrement dit de la sous-représentation en son sein des classes populaires :

« Parmi les réformes que les peuples attendent, en Europe occidentale, dans cette période d'après-guerre, il n'y en a pas de plus urgente que de donner enfin à la démocratie les bases sociales qui lui manquent.

Toute société est nécessairement hiérarchisée parce que l'action des meilleurs, par le caractère et l'intelligence, doit s'y faire le plus généralement sentir et parce que les hommes ayant des aptitudes naturellement diverses, tous ne sont pas également capables d'assumer des responsabilités et des tâches directrices. Mais il importe que ce ne soit pas le hasard de la naissance qui désigne les membres de cette élite.

Actuellement la formation des milieux dirigeants est souvent faussée parce que le choix de ceux qui sont le mieux préparés intellectuellement n'est pas uniquement déterminé par le mérite des individus,

22 *Ibid.*, p. 670.

mais par les ressources matérielles dont disposent certaines familles, pour faire donner à leurs enfants une instruction complète.»²³

Mais il est dans ces discussions une autre permanence. Elle est le fait de la droite et concerne la crainte de voir naître un prolétariat intellectuel. On la retrouve exprimée par le chef du DIP d'alors, Albert Picot, un élu du parti national-démocratique (conservateur), à l'instant où il se félicite d'une concession faite par la droite à la gauche et qui concerne les bourses d'études, appelées désormais «bourses d'entretien» pour bien indiquer qu'elles ont été substantiellement revalorisées. C'est que, pour la première fois depuis longtemps, on peut alors enfin poser la question de l'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire en étant en mesure d'imaginer de dépenser un peu plus dans ce domaine, grâce à une embellie dans l'état des finances cantonales, la première depuis des lustres :

« M. Dupont-Willemin a insisté pour que l'on introduise les bourses d'entretien dans la loi. Nous l'avons fait. Je tombe d'accord avec lui que c'est une innovation importante et j'ajoute qu'elle imposera des charges nouvelles à l'Etat; nous sommes déjà sur le bon chemin en cette matière, car des bourses largement calculées existent déjà. M. Dupont-Willemin peut compter sur la générosité de l'Université et du département pour que les bourses d'entretien soient données à bon escient, sans créer une sorte de prolétariat intellectuel formé de jeunes gens qui n'auraient pas les capacités requises pour accomplir de bonnes études et faire une carrière libérale.»²⁴

Ces permanences par rapport aux décennies précédentes ne doivent cependant pas faire oublier les évolutions de taille qui se font également jour, entre 1946 et 1950, dans les débats du Grand Conseil genevois examinés ici.

Un trouble sociologique nouveau dû surtout à l'audition en commission parlementaire de Robert Dottrens, alors directeur de l'Institut universitaire des sciences de l'éducation.

S'agissant des réformes de l'instruction publique susceptibles d'affecter l'égalité d'accès à l'instruction, les évolutions de fond qui se dessinent au sein du parlement genevois en ce lendemain de Deuxième Guerre mondiale concernent d'abord la conscience que les députés peuvent avoir des effets du système scolaire au point de vue social, nous dirions aujourd'hui sociologique. Jusque-là, on croyait volontiers, à droite, que l'école était démocratique dans la mesure où le fils hyperméritant d'un moins que rien pouvait devenir très riche ou président du Conseil d'Etat, dira-t-on pour forcer le trait.

C'est Robert Dottrens, alors directeur de l'Institut universitaire des sciences de l'éducation, qui ébranle le plus la commission parlementaire chargée d'étudier le projet d'école moyenne de Dupont-Willemin en faisant comprendre à ses membres que, du point de vue social, l'école genevoise n'est pas aussi démocratique dans ses résultats qu'ils aiment à le croire. Rap-

23 MGC, 1946, p. 348.

24 MGC, 1950, p. 1953.

porteur de majorité de cette commission, le député radical Alfred Borel exprime ce trouble nouveau lorsqu'il justifie devant le Grand Conseil l'introduction de la gratuité de l'enseignement secondaire obligatoire, c'est-à-dire la suppression de tout écolage dans les différents établissements de cet ordre d'enseignement, une suppression dont il commence par souligner, encore une fois très « malthusiennement », qu'elle ne tend nullement, dans son principe, à augmenter l'effectif des élèves de ces écoles. On notera cependant, à la fin de la citation ci-dessous, la mention du fait que cette volonté d'améliorer l'accès à l'instruction des classes pauvres, entendons en particulier leur accès aux degrés inférieurs du Collège classique, est dans l'intérêt de la collectivité. Que conclure au juste une telle remarque ? On y verra seulement l'expression d'une reconnaissance très générale de la rentabilité de l'instruction, de l'utilité que des individus bien formés ont pour le développement économique d'une société quelconque. On considérera cependant qu'on est encore loin, dans cette manière de dire, de la façon, si pressante, dont cette corrélation sera conçue une quinzaine d'années plus tard dans l'initiative non formulée lancée par les Jeunesses radicales (cf. *infra*):

« La décision de la commission n'est nullement fondée sur son désir de voir le nombre des élèves des écoles secondaires augmenter encore. Au contraire : les études supérieures sont actuellement encombrées et il en est de même des écoles secondaires qui y conduisent. Le projet de loi soumis à votre approbation ne devrait donc pas provoquer une augmentation du nombre des élèves, mais une meilleure sélection. Il faut, en d'autres termes, que des élèves particulièrement qualifiés, appartenant à des milieux modestes, ne soient pas empêchés de faire des études secondaires à raison des dépenses qu'ils peuvent occasionner à leurs parents.

La commission a, à cet égard, retenu des exposés qui lui ont été faits et en particulier de celui de M. Dottrens, un certain nombre d'indications fort intéressantes qui tendent à prouver qu'aujourd'hui encore la sélection se fait, dans une beaucoup trop grande mesure, sur la base des conditions financières dans lesquelles vivent les parents des élèves plutôt que d'après les aptitudes de ces derniers. Le projet de loi qui vous est proposé paraît constituer un remède modeste mais utile à une situation qui heurte le sens de la justice et de l'équité aussi bien que l'intérêt même de notre collectivité. »²⁵.

Cette prise de conscience ne restera pas sans effet. Elle aura pour conséquence qu'en 1947 la majorité du Grand Conseil atténuera son refus de créer l'école moyenne réclamée par la gauche en prenant un arrêté ouvrant un crédit de 20 000 fr. pour instituer « une expérience d'orientation scolaire ». Dans l'esprit de ses partisans, ce crédit était aussi destiné à vérifier la véracité des conclusions de Dottrens lorsqu'il affirmait, chiffres à l'appui, que les questions financières, qui renvoyaient bien sûr à des considérations sociales, jouaient encore un rôle massif dans la trajectoire scolaire qui était celles des élèves des écoles primaires genevoises au moment de leur entrée dans l'un ou l'autre des

25 MGC, 1946, p. 1504.

établissements de l'enseignement secondaire obligatoire du canton. Au reste, notons-le en passant, c'est cet arrêté qui constituera la seule base légale sur laquelle, au lendemain de son élection au Conseil d'Etat, André Chavanne, le second chef socialiste du DIP, créera les premières classes d'une nouvelle institution scolaire appelée justement Cycle d'orientation.

Une autre conception de l'intelligence

Tout au long des débats sur l'école moyenne, le chef du DIP, Albert Picot, sut fort bien tirer le parti qui lui convenait de l'insistance mise par les spécialistes de l'éducation sur le fait qu'il ne servait à rien de modifier l'organigramme scolaire en créant une école moyenne supposée orienter les élèves si l'on ne disposait pas pour ce faire d'un corps de professionnels compétents. Borel, le rapporteur de majorité de la commission parlementaire, abonde dans ce sens en enlevant toute charge critique ou presque aux propos tenus par Jean Piaget devant la commission :

« M. Piaget, en sa double qualité de professeur de psychologie expérimentale à l'Université et de directeur du B.I.E.26, a apporté à la commission les vues du psychologue en même temps que celles de l'expert au courant des problèmes analogues traités dans d'autres pays, notamment en France, au sein de la commission Langevin²⁷, chargée d'étudier la réforme de l'enseignement dans ce pays. Il a qualifié le projet de « beau projet, d'application difficile par conséquent », et il a dit notamment que « lorsque l'on est en présence d'un perfectionnement possible, si l'idéal nouveau n'est pas réalisé d'une manière sérieuse et complète, l'essai peut aboutir finalement à un échec ». Il a critiqué le terme « école moyenne », relevé que la durée des classes d'orientation, fixée à deux ans dans le projet, était trop courte, l'âge intéressant s'échelonnant de 12 à 15 ans, et mis enfin l'accent sur le problème crucial de la formation du personnel enseignant. »²⁸

C'est le député Maurice Ducommun, élu du Parti du travail, qui, au cours des débats, tentera de faire apparaître la force de la charge novatrice de la déposition de Piaget devant la commission parlementaire. Le rappel que le député communiste effectue du propos piagétien met délibérément en exergue le discours du savant sur la nature de l'intelligence. Elle cesse ici d'être un don de la nature pour devenir un objet dont le développement peut s'étudier pour montrer qu'il passe par des stades présentés comme universels. On est très loin en l'espèce d'une définition statique de l'intelligence comme bien et don rares légitimant l'existence de l'élite. Ces affirmations de Piaget

26 Bureau International d'Education.

27 Créée à la Libération, cette commission donna le jour, le 19 juin 1947, à un projet de réforme aussitôt avorté, dit « Plan Langevin-Wallon », dans lequel Prost voit « [...] l'aboutissement de deux courants de pensée de l'entre-deux-guerres : l'école unique pour les structures, l'école nouvelle pour la pédagogie. » (souligné par l'auteur) (Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand-Colin, 1968, pp. 420-421.)

28 MGC, 1947, pp. 242-243.

sur l'intelligence et son développement ne sont alors certes pas nouvelles pour les spécialistes de la psychologie ou ceux des sciences de l'éducation, mais elles résonnent comme un propos qui, à en juger par la façon dont il est reçu, apparaît très neuf dans l'enceinte parlementaire genevoise. Et Ducommun, qui était membre de ladite commission parlementaire, de déclarer :

« M. le professeur Piaget (je sais que depuis un certain temps M. Picot n'aime pas les gens qui parlent de théorie, mais qu'il me permette de dire que M. Piaget est la personne, à Genève, qui est probablement la plus qualifiée parmi celles qui s'occupent des problèmes de l'enseignement), M. le professeur Piaget déclarait :

Je vois trois grands avantages à l'adoption des réformes proposées :

1. Les classes de l'école moyenne seraient des classes d'orientation, principe fondamental au point de vue psychologique, car de 13 à 15 ans, l'enfant se cherche ; il y a donc avantage à l'aider, pendant cette période, à prendre conscience de ses véritables aptitudes, aptitudes qu'en général ni lui ni sa famille ne connaissent d'une manière objective.

Dans la pratique, le choix des études (et par conséquent d'une profession) est avant tout affaire de tradition de famille, affaire de finance, affaire de sympathie pour tel maître, pour tel camarade, affaire de classe scolaire aussi. Dans tous ces éléments, il y a une grande part d'illusions.»²⁹

Piaget fait aussi apparaître l'orientation comme un moyen de combattre les échecs qui n'étaient que scolaires et qu'il juge nombreux. Relevons-le, car c'est là une autre nouveauté. Jusqu'alors, du moins dans le cadre du Grand Conseil genevois, ainsi qu'on pourrait le démontrer, l'échec scolaire n'avait cessé d'être vu pour l'essentiel que comme le signe incontestable des limites intellectuelles d'un individu, comme la marque du lot de « matière grise » que la Nature, cette pourvoyeuse imprévisible d'intelligence, lui avait donné. Les propos de Piaget que cite ci-dessous Ducommun remettent en cause cette perception de l'échec. En somme, l'institution scolaire ne devrait pas en être systématiquement absoute. Il en est qui lui sont imputables ou auxquels elle devrait du moins se sentir responsable de remédier, croit-on pouvoir lire entre les lignes des considérations du savant genevois qui suivent :

« Entre 12 et 15 ans, les aptitudes se transforment, s'affirment. Pour les mathématiques, par exemple, beaucoup d'élèves éprouvent de grandes difficultés ; il peut s'agir d'un manque d'aptitudes (intelligence) mais aussi d'un « accrochage » scolaire : Des classes d'orientation pourraient remédier à un très grand nombre d'échecs dus à des raisons scolaires. Le choix du genre de classes (de sections) devrait donc être aidé par le choix des orienteurs au moyen d'examens poussés du niveau mental des élèves.»³⁰

Ici aussi on se retrouve donc en pleine évolution par rapport à des idées ou à des conceptions qui, pendant longtemps, n'avaient guère bougé. Mais

29 *Ibid.*, p. 301.

30 *Ibid.*, p. 301.

c'est encore peu de choses au regard du « changement de paradigme », pourrait-on dire, qui, à la fin des années 50 et au tout début des années 60, affectera spectaculairement les façons de penser aussi bien les fonctions économiques que les fonctions sociales de l'instruction publique, ce qui n'exclut cependant pas quelques continuités frappantes avec certaines des idées exprimées dès les années 20.

Un boom économique générateur de chambardements éducatifs non dénués de continuité

A maints égards, les années 60 rendront obsolète la dialectique entre les dimensions politique, économique et sociale de l'éducation mise en exergue dans les pages qui précèdent pour ce qui est des années 1924-1950. Ce n'est pas, cependant, que cette folle décennie se soit montrée très inventive au plan de la réforme des structures scolaires. Au contraire. En effet, entre l'école unique ou l'école moyenne rêvée par André Oltramare et le Cycle d'orientation créé par André Chavanne, le second chef socialiste du DIP genevois, la continuité est très forte. La rupture est ailleurs. Elle concerne le malthusianisme de la droite en matière d'accès aux professions libérales. Tout à coup, au tournant des années 50' à 60, elle se met à déplorer une calamiteuse, et en fait très coûteuse « pénurie de cadres », comme on se met alors à dire³¹, et elle rêve de la combler au plus vite. On rompt ainsi totalement avec les décennies d'inquiétudes que l'on sait concernant l'engendrement par l'école d'un prolétariat intellectuel bientôt révolutionnaire. La fin de ce malthusianisme, ne résulte cependant absolument pas d'un rapport de force victorieux que la gauche aurait finalement réussi à imposer à la droite. Non. C'est la droite elle-même, toujours largement majoritaire au Grand Conseil, qui de son propre chef effectue alors les évolutions auxquelles elle s'était très énergiquement refusée jusque-là. En cette période de *boom* économique sans précédent, les occasions de s'enrichir qui sont alors à la portée de nombreuses mains constituent la plus pressante des invitations au changement. Le renouveau qui interviendra à ce moment-là dans la politique suivie en matière d'égalité d'accès à l'instruction se produira à l'instigation des radicaux, plus précisément des Jeunesses radicales, leur aile gauche.

La nouvelle dialectique politique, économique et sociale concernant l'égalité d'accès à l'instruction

Le texte de l'initiative non formulée³² déposée au Grand Conseil le 20 octobre 1961 par les Jeunesses radicales illustre bien le commencement de

31 « Pénurie de cadres et démocratisation des études » est par exemple le titre d'une conférence prononcée par le sociologue Roger Girod devant ses collègues du Sénat de l'Université de Genève en 1959, conférence qui sera publiée l'année d'après, sous ce même titre, dans une brochure du DIP intitulée *La réforme de l'enseignement secondaire*, qui plaide ardemment la cause de cette réforme.

32 Il s'agit d'un type d'initiative qui, sans prétendre proposer directement un texte de loi au vote du souverain, demande au parlement d'en préparer un sur la base des principes définis par les initiateurs.

la fin du malthusianisme de naguère en matière d'accès aux professions libérales ou aux fonctions de «cadres», du moins pour ce qui est du centre de l'échiquier politique genevois. Il faudra cependant attendre six ans (à la fin de 1967) pour qu'une initiative parlementaire en bonne due forme soit adoptée, à une faible majorité, par le corps électoral. Fort symptomatiquement, la loi ainsi approuvée s'intitulait «*loi sur l'encouragement aux études*». En 1961, le manque de cadres est si pressant dans l'économie genevoise, comme d'ailleurs dans tant autres, que l'initiative non formulée des jeunes radicaux n'entend pas favoriser l'accès aux études des seuls enfants issus de familles «*de condition modeste*», comme on l'avait fait jadis, mais également de celles disposant de «*revenus moyens*».

Dans ce chambardement, c'est aussi la notion de «mérite» si chère aux socialistes pendant tout le deuxième quart du 20^e siècle qui se trouve mise en cause. Cela avait commencé en 1946, lorsque les radicaux avaient fait adopter par le parlement cantonal le principe de la gratuité de l'enseignement secondaire obligatoire *pour tous ses élèves* et non pas sur la base d'une certaine moyenne, comme l'avaient initialement préconisé les socialistes, une remise en cause qui supposait finalement aussi un profond changement de perspective quant au statut de l'élite dans la démocratie, à savoir l'acceptation que le bon fonctionnement de ce type de régime n'exigeait pas nécessairement la constitution d'une caste de *primi inter pares* légitimés par une idéologie méritocratique.

L'usage que l'initiative non formulée des jeunes radicaux fait de la notion d'élève «*capable*» indique lui aussi la fin du règne longtemps sans partage de la prévalence de l'idéal méritocratique cher aux socialistes. Au nombre des critères à prendre en compte pour décider si un élève mérite que l'Etat soutienne ses études, l'initiative des jeunes radicaux ne fait pas figurer une exigence particulière d'excellence. Il lui suffit que cet élève soit «*capable de suivre des études*», y compris en étant tout juste promu d'un degré à un autre du *cursus* choisi. On est très loin ci-dessous du 5 sur 6 de moyenne de travail que, dans leurs projets, Oltramare et Dupont-Willemin exigeaient des étudiants pour l'obtention de la gratuité des études universitaires ainsi que pour celle de bourses d'entretien :

En embrassant d'un seul regard les débats parlementaires des années 1924-1950 pour les comparer au texte ci-dessus, et en admettant de faire de celui-ci un document emblématique de son temps – ce qu'à notre sens il est tout à fait –, on pourrait dire qu'en matière d'égalité d'accès à l'instruction, la politique, sans *boom* économique, ne peut rien ou presque, alors qu'en période d'expansion, bon nombre d'entraves législatives que rencontrent celles et ceux qui entendent faciliter l'accès à l'instruction des enfants des classes populaires s'effacent.

Par la soumission étroite qu'elle infère du taux de démocratisation des études au taux de développement économique, une telle conclusion n'est guère réjouissante. Elle signifie en effet qu'en cas de régression économique, la régression sociale en matière d'accès aux études est programmée. C'est peut-être vrai, mais c'est peut-être aussi un peu trop vite dit car les années 60, et plus encore les années 70, n'ont pas seulement vu le *boom* économique

**« Initiative populaire concernant la démocratisation de
l'enseignement secondaire supérieur, de l'enseignement
supérieur et universitaire à Genève (N° 2386)**

EXPOSÉ des MOTIFS

Notre société se doit, plus que jamais, de sélectionner dans tous les milieux, les éléments qui lui permettront d'assurer et de compléter son développement.

L'accès aux études secondaires supérieures et aux études supérieures et universitaires doit être accordé à tous les jeunes qui en ont les capacités.

Or, notre pays, qui jouit actuellement d'une période de prospérité sans précédent dans son histoire, souffre d'une pénurie inquiétante de personnel qualifié et de cadres dans tous les domaines, pénurie qui risque de compromettre gravement son avenir politique, social et économique. Les témoignages à ce sujet sont aussi nombreux que pertinents.

Les soussignés, électeurs et électrices dans le canton de Genève demandent, en application des articles 64, 65 et 67 de la constitution genevoise, au Grand Conseil, de modifier la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940, selon les principes suivants :

INITIATIVE

L'instruction secondaire supérieure, l'enseignement supérieur et universitaire sont gratuits pour les élèves genevois et confédérés dont les parents sont domiciliés depuis plus de 5 ans dans le canton de Genève.

Il est créé, dès la première année de l'enseignement secondaire supérieur, un système de pré-salaire durant tout le cycle secondaire, supérieur et universitaire et dont bénéficient les élèves capables, genevois et confédérés, dont les parents, domiciliés depuis plus de 5 ans dans le canton de Genève, ont des revenus modestes ou moyens ne leur permettant pas d'assumer la charge d'études complètes.»³³

33 MGC, 1961, p. 2647.

mettre fin à divers freins politiques à un accès élargi aux études des enfants des classes pauvres, elles ont aussi vu naître une conscience nouvelle et bien plus précise que jamais jusque-là des effets sociaux de l'école. Elles ont vu se développer à grande échelle la dénonciation statistique de l'inégalité des chances de réussite scolaire des élèves en fonction de leur origine sociale, des chiffres qui sont des armes redoutables, à la condition bien sûr de ne pas cesser de construire ce genre de données, à la condition aussi de savoir les brandir opportunément. Pour preuve de cette conscience sociale particulièrement aiguisée, on rappellera seulement qu'en 1977, le Grand Conseil a ajouté à l'article 4 de la loi sur l'instruction publique genevoise, qui régit ses buts généraux, une lettre e) stipulant que celle-ci doit «*tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves, dès les premiers degrés de l'école*»³⁴

34 Loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940, Art. 4, lettre e). Nouvelle teneur selon la loi du 23 juin 1977. *Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève*, 1977, t. 163, p. 293.